



**Cérémonie le
1er octobre 2019**

*Pavillon République du
Conseil Départemental 31*

DOSSIER DE CANDIDATURE

aux Trophées de la Silver Economie d'Occitanie

Document obligatoire pour concourir aux
Occitanie Silver Trophées 2019

L'acte de candidature est Gratuit

Dossier à renvoyer à contact@top7.fr

Date limite de dépôt de candidature :
30 juin 2019 avant 00h00

www.occitanie-silver-trophées.fr

05 61 75 66 67

CADRE RÉSERVÉ AU JURY

N° DE DOSSIER :

CATÉGORIE :

Votre dossier de candidature doit être déposée au plus tard le 30 juin 2019 à minuit par mail à : contact@top7.fr ou par courrier à : TOP 7 – 20 rue Hermès – 31520 Ramonville Saint Agne en précisant l'objet : Occitanie Silver Trophées

Tous les champs marqués d'une étoile seront susceptibles d'être utilisés pour la promotion de votre dossier de candidature sur nos différents supports : web, e-mailings, brochure de la soirée, etc.

1 – VOTRE STRUCTURE

Nom de l'entreprise* :

Forme juridique/statut :

N° SIREN :

Adresse/siège social :

Téléphone :

Site Internet* :

Date de création :

Personne en charge du dossier de candidature (nom et fonction) :

Tél :

Email :

Nom(s) et fonction(s) du/des dirigeant(s) :

Tél :

Email :

Merci de résumer ici la/les missions de votre entreprise dans le domaine de la Silver Economie (5 lignes maximum):

.....

.....

.....

.....

.....

Chiffre d'affaires (en K€)

Année	Chiffre d'affaires	Résultat net	Effectifs
2017			
2018			
2019 (prévisionnel)			

2- CHOISISSEZ LA CATEGORIE POUR LAQUELLE VOUS CANDIDATEZ

A quelle catégorie de trophée souhaitez-vous participer ?

Merci de cocher l'action choisie :

Catégorie 1 : Trophée de l'innovation :

Conception et réalisation d'un produit, process ou service, de type technologique ou non technologique, apportant une amélioration significative en termes de qualité, d'efficacité et d'usage.

Catégorie 2 : Trophée Développement/emploi :

Produit, service ayant permis une croissance de votre structure, le développement d'une nouvelle branche d'activité, la création de nouveaux contrats d'embauche.

❑ **Catégorie 3 : Trophée Initiative collective citoyenne/associative :**

Concept, produit ou service novateur agissant en faveur de la communauté des seniors

❑ **Catégorie 4 : Prix spécial AG2R la Mondiale :**

Projet s'inscrivant dans l'une des thématiques suivantes :

- La Santé : E-santé, objets de santé connectés, aides techniques...
- Le Bien vieillir : innovations, nouveaux dispositifs, aides techniques...
- Les Aidants familiaux : Toute solution innovante qui permettrait aux Aidants familiaux de mieux vivre leur situation d'aidant.
- L'Habitat : toute solution innovante et accessible qui permettrait d'adapter au mieux l'habitat de nos ressortissants seniors (domotique, aides techniques, sécurité, lien social...)

3- ATTESTATION SUR L'HONNEUR

J'atteste sur l'honneur que la structure _____ est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales et n'a pas de procédure en cours au CODEFI, CORRI, CIRI.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement.

Date et Signature du dirigeant :

4 – VOTRE CANDIDATURE

Cette fiche de présentation ne doit pas dépasser 2 pages format A4. Ce document permettra au jury de comprendre l'entreprise et son action, aussi merci de reprendre les questions et d'y répondre le plus précisément possible.

Le dossier de candidature sera accompagné (transmission par e-mail) :

- du logo de l'entreprise en version PDF HD,
- de photos et/ou vidéos si vous en avez qui permettront d'illustrer vos actions (nous vous invitons à nous communiquer tout élément qui nous permettra de mieux comprendre votre projet)

Vous pouvez également nous adresser des échantillons de vos produits par courrier si cela vous semble utile.

IMPORTANT : un accusé de réception vous sera adressé par retour de mail confirmant la réception de votre ou vos dossiers de candidature et précisant la ou les catégories choisies

1 – Nom du projet

.....
.....
.....

2 – Pourquoi candidater à la catégorie précédemment sélectionnée ?

.....
.....
.....
.....
.....

5- En quoi votre projet est-il remarquable ? A quel besoin répond-il ? En quoi se différencie t-il des produits ou services existants ? Quel est votre marché cible ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....

6- Autres caractéristiques particulières que vous souhaitez développer : l'intérêt pour les seniors, personnes âgées, aidants

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

7 – Quel est l'état d'avancement de votre projet, précisez :

- R&D
- En cours de développement
- En phase de commercialisation ou commercialisé

8 – Votre projet

- A t-il déjà été primé ?
 - OUI
 - NON

Précisez :

.....

- Bénéficiez vous de partenariats spécifiques ?
 - OUI
 - NON

Précisez :

9 – Avez-vous des annexes à joindre à ce dossier ? (si oui, merci de nous préciser quels éléments sont annexés au dossier)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

REGLEMENT OCCITANIE SILVER TROPHÉES

ARTICLE 1 : Organisation

« Occitanie Silver Trophées » est un événement organisé par TOP 7 – 20 Rue Hermès – 31520 Ramonville St Agne –France –Sarl au capital de 7 700,00 Euros - Immatriculation au RCS, numéro 448 656 199 R.C.S. Toulouse – TVA FR 04 448 656 199 000 16, ci-après nommé l'organisateur. Les « Occitanie Silver Trophées » ont pour but de promouvoir les initiatives et les innovations des entreprises dans le domaine de la Silver économie et du bien vieillir en Occitanie. Peuvent concourir aux Occitanie Silver Trophées 2019 toutes personnes morales ayant déposé un dossier de candidature.

Le présent règlement définit les règles juridiques qui sont applicables au concours.

ARTICLE 2 : Le concours

Ce concours s'adresse à toute personne morale intervenant dans le domaine de la Silver Economie. L'entreprise doit avoir son siège social et avoir été créée en Occitanie. Les participants peuvent s'inscrire de leur propre chef, en téléchargeant un bulletin d'inscription sur le site internet des « Occitanie Silver Trophées » ou en faisant la demande par mail à l'adresse électronique de l'organisateur : contact@top7.fr.

ARTICLE 3 : Acceptation du règlement

La structure déposant une candidature, ci-après nommée le candidat ou le participant, déclare comprendre et accepter les conditions de participation aux « Occitanie Silver Trophées 2019 » et le présent règlement. Toute difficulté d'interprétation ou d'application du règlement sera tranchée souverainement par l'organisateur. L'organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer de trophée à tout participant n'ayant pas respecté le présent règlement.

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

ARTICLE 4 : Contrôle

L'organisateur se réserve le droit de vérifier par tout moyen l'exactitude des informations contenues dans le dossier de candidature. Toute information ou participation fautive, incomplète, erronée ou réalisée sous une autre forme que celle prévue, sera considérée comme nulle.

ARTICLE 5 : Modalités de participation

L'appel à candidature aux « Occitanie Silver trophées 2019 » débute le 21 Mars 2019, et se termine le 30 Juin 2019.

Les dossiers de candidature doivent être adressés dûment reçus au plus tard **le 30 Juin 2019 à 00h00**, le cachet de la poste faisant foi. L'annonce des nominés s'effectuera le **15 Juillet 2019**.

Le dossier devra être rédigé en langue française. Le fait de candidater aux Occitanie Silver Trophées 2019 est gratuit.

A réception, les dossiers de candidature sont examinés par l'organisateur qui s'entourera au besoin d'expertises tierces afin de décider quels dossiers sont éventuellement nominés, et quel(s) type(s) de catégorie(s) de trophée(s) correspond(ent) le mieux à la candidature proposée.

La participation aux trophées pour une année n'implique en aucun cas l'obligation de s'inscrire pour les années suivantes.

ARTICLE 6 : Catégories

Chaque dossier de candidature doit obligatoirement s'inscrire dans l'une des catégories suivantes. Un même dossier ne saurait être déposé dans plusieurs catégories.

Un trophée sera décerné pour chacune des catégories existantes.

Les 4 catégories sont :

01- Innovation : Conception et réalisation d'un produit, process ou service, de type technologique ou non, apportant une amélioration significative en termes de qualité, d'efficacité et d'usage.

02- Développement / Emploi : Produit, service ayant permis une croissance de votre structure, le développement d'une nouvelle branche d'activité, la création de nouveaux contrats d'embauche.

03- Initiative collective citoyenne/associative : Concept, produit ou service novateur agissant en faveur de la communauté des seniors.

04- Prix Spécial AG2R LA MONDIALE : Projet s'inscrivant dans l'une des thématiques suivantes : **La Santé :** E-santé, objets de santé connectés, aides techniques... ; **le Bien vieillir :** innovations, nouveaux dispositifs, aides techniques... ; **les Aidants familiaux :** Toute solution innovante qui permettrait aux Aidants familiaux de mieux vivre leur situation d'aidant ; **l'Habitat :** toute solution innovante et accessible qui permettrait d'adapter au mieux l'habitant de nos ressortissants seniors (domotique, aides techniques, sécurité, lien social...).

Chaque Lauréat recevra pour chacune des 3 premières catégories un chèque de 2000 euros.

Le lauréat du prix spécial AG2R LA MONDIALE recevra un chèque de 5000 euros et bénéficiera d'un contrat d'accompagnement pouvant atteindre une valeur de 30 000 euros.

ARTICLE 7 : Dotations

01- Innovation : valeur du prix – 2000€

02- Développement / Emploi : valeur du prix – 2000€

03- Initiative collective citoyenne/associative : valeur du prix – 2000€

04- Prix Spécial AG2R LA MONDIALE : valeur du prix 5000€ plus un contrat d'accompagnement valorisé, limité à 30 000 € maximum.

ARTICLE 8 : Critères de sélection des dossiers

Les dossiers seront évalués selon différents critères qualitatifs. Le jury se penchera selon les catégories entre autres sur :

- Intérêt du produit / service sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la solution
- L'originalité et/ou innovation
- Les résultats obtenus ou attendus
- La faisabilité ou l'évolution attendue du projet
- L'implication du candidat
- Les bénéfices au sens large pour la Silver Economie, le bien vieillir

Au delà des critères de sélection cités ci-dessus, le prix spécial AG2R LA MONDIALE évaluera les critères d'éligibilité suivants : projet en phase de maturité suffisante pour être déployé opérationnellement, projet porté ou co-porté par un porteur de moins de 5 ans d'existence à la date de dépôt du dossier.

ARTICLE 9 : Calendrier du Concours

- Ouverture des candidatures : 21 mars 2019
- Clôture des candidatures : 30 Juin 2019 à minuit.
- Annonce des dossiers nominés : 15 Juillet 2019.
- Audition des candidats devant les membres du Jury : entre le **5 et le 12 septembre 2019** à Toulouse.
- Soirée Occitanie Silver Trophées 2019 : 1er octobre 2019 **au Pavillon République du Conseil Départemental 31**

ARTICLE 10 : Le Jury

Les « Occitanie Silver Trophées 2019 » sont décernés par un Jury indépendant composé d'experts et de personnalités de la Silver Economie, qui décernera les trophées après analyse des différents dossiers nominés.

Le Jury est souverain, aussi les décisions relatives aux Lauréats qui se verront décerner un trophée ne peuvent faire l'objet de contestation, ni ne nécessiteront d'être motivées de quelque manière que ce soit. Les candidats s'engagent à respecter ces décisions.

L'organisateur s'engage auprès de chaque membre du Jury de ne jamais révéler leurs coordonnées ni le détail de leur évaluation.

Les membres du jury s'engagent à ne pas communiquer avec les participants de manière directe ou indirecte en dehors du grand oral. Les décisions du Jury sont souveraines pour proclamer les résultats, et ne sauraient ouvrir lieu à contestations ou à débats. L'organisateur est chargé de veiller au bon déroulement des opérations et trancher en dernier ressort tout litige au sein du jury.

ARTICLE 11 : Grand Oral

Entre le 5 et le 12 septembre, les candidats nominés seront invités à présenter et défendre leur candidature lors d'un Grand Oral qui sera organisé devant les membres du Jury à Toulouse. Une présentation powerpoint devra être utilisée pour la présentation des dossiers. Si un document confidentiel devait être présenté, la mention « Confidentiel » devra distinctement être apposée sur les supports concernés.

A l'occasion de la présentation de leur dossier de candidature devant le Jury, il sera demandé aux candidats de faire une présentation en maximum 5 minutes afin de pouvoir ensuite répondre aux questions des membres du Jury si nécessaire.

ARTICLE 12 : Délibération et confidentialité

Le résultat de la délibération des jurys déterminant les lauréats et les nominés pour chaque catégorie sera rendu au bureau de l'organisateur au plus tard le 15 septembre 2019. Les lauréats seront informés par mail et/ou téléphone le 16 septembre 2019 à l'adresse et au numéro de téléphone figurant sur leur dossier de participation. Cette information devra rester confidentielle jusqu'à la remise des prix. Entre le 16 septembre et 25 septembre 2019, les lauréats accepteront de se rendre disponibles pour le tournage d'une vidéo et d'interviews dans leurs locaux.

ARTICLE 13 : Remise des prix

Les 4 lauréats recevront leurs trophées lors de la remise officielle des prix le **Mardi 1er Octobre 2019 au Pavillon République du Conseil Départemental 31** situé : 1 Boulevard de la Marquette - 31000 TOULOUSE.

Tous les nominés seront invités à assister et à participer à la soirée. A cette occasion seulement, les différents finalistes seront présentés et les Lauréats dévoilés. La présence des Lauréats à la cérémonie de remise est obligatoire. En cas d'absence, les primes éventuelles ne seront remises au lauréat qu'en la présence d'un récipiendaire dûment mandaté, le soir de la remise des Trophées.

L'organisateur se réserve le droit d'ajouter une ou plusieurs catégories s'il le souhaite. L'organisateur se réserve le droit de supprimer une ou plusieurs catégories s'il le souhaite ou pour raison de force majeure (faute de participants...)

ARTICLE 14 : Droits d'image

Les nominés (porteur du dossier de candidature, et toute personne les accompagnant) autorisent, par la signature du présent dossier de candidature, la société TOP 7 à les photographier et/ou les filmer, et à utiliser leur image. En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, les nominés autorisent TOP 7 à fixer, reproduire et communiquer à tout public les photographies et vidéos prises dans le cadre de l'évènement.

Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par TOP 7 ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, carte postale, exposition, publicité, projection publique, concours, évènementiel...

Le bénéficiaire de cette autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Les nominés reconnaissent être entièrement remplis de leurs droits et ne pourront prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Les nominés garantissent ne pas être liés par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de leur image ou de leur nom.

ARTICLE 15 : Droit et propriété

Les candidatures présentées par le participant ne doivent contenir aucun élément qui contrevienne ou porte atteinte à quelque droit que ce soit, y compris, sans s'y limiter, au droit d'auteur, à un brevet, une marque ou tout autre droit de propriété intellectuelle, ou au droit à la protection de la vie privée.

ARTICLE 16 : Communication

Dans la semaine suivant la remise officielle des « Occitanie Silver Trophées », les Lauréats figureront sur notre site internet à la rubrique « LAUREATS ».

ARTICLE 17 : Données personnelles

Les lauréats autorisent un suivi de leur dossier et l'utilisation de leurs images et de celles des structures qu'ils représentent par tous moyens de communication à la convenance de l'organisateur. Tout participant reconnaît être informé du fait que les informations nominatives recueillies sont nécessaires à sa participation et qu'il bénéficie d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant qu'il peut exercer sur simple demande écrite auprès de l'organisation. Aucun document adressé à l'organisateur et aux membres du JURY ne sera restitué. Tous les documents pourront être détruits après les délibérations. Les participants aux « Occitanie Silver Trophées » acceptent la diffusion de leurs coordonnées aux partenaires éventuels des « Occitanie Silver Trophées ».

ARTICLE 18 : Modification du règlement et responsabilité

En cas de nécessité, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement ou de différer, d'interrompre d'écourter ou de prolonger ou annuler le présent concours si les circonstances l'exigent et notamment en cas de force majeure. L'organisateur se réserve le droit de reporter ou d'annuler purement et simplement la soirée de remise des trophées en cas de force majeure externes (conflits sociaux importants, grèves, conditions météorologiques exceptionnelles, absence de l'artiste etc.) ou internes (maladie grave ou décès d'un personnel de l'association ou d'un membre du bureau, accident). Il ne saurait encourir aucune responsabilité de ce fait. Toute modification du présent règlement fera l'objet d'une annonce et sera déposée en l'Etude de la SCP VALES – GAUTIE - PELISSOU, huissiers de justice associés – 2 avenue Jean Rieux – 31500 TOULOUSE

L'organisateur ne pourra pas être tenu pour responsable, notamment si le dossier de candidature ne lui parvenait pas pour une quelconque raison ou si le dossier de candidature se révélait impossible à traiter pour quelque raison que ce soit.

En aucun cas, la responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée si un quelconque préjudice ou dommage matériel et/ou corporel survenait à un candidat ou à un tiers du fait du trophée remporté, ou du fait de sa candidature et de sa participation à cet événement.

ARTICLE 19 : Dépôt du Règlement

Le présent règlement est déposé en l'Etude de la SCP VALES – GAUTIE - PELISSOU, huissiers de justice associés – 2 avenue Jean Rieux – 31500 TOULOUSE.

Le règlement est consultable sur Internet : sur le site des Occitanie Silver Trophées : www.occitanie-silver-trophees.fr dans l'onglet « règlement ».

Le candidat déclare :

- Comprendre et accepter les conditions de participation aux Occitanie Silver Trophées 2019 et le présent règlement.
- Être habilité à engager la structure portant la présente candidature dans le cadre des Occitanie Silver Trophées 2019.
- Être exact l'ensemble des informations contenues dans le présent dossier de candidature.
- Accepter de soutenir sa candidature le entre le **5 et le 12 septembre** devant le Jury si celle-ci est nominée.
- Accepter que le contenu de la présente candidature soit diffusé auprès des membres du Jury.
- En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, accepter que les coordonnées des contacts diffusées dans le présent formulaire puissent être utilisées par l'organisateur.

OUI, je comprends et accepte l'ensemble des conditions du règlement ci-dessus

Cocher la case

Nom, Prénom et fonction du signataire :

Fait le :

Signature et tampon :

